ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : *AFSX1530471X*

Direction déléguée des systèmes d'information.

Direction de la stratégie, des études et des statistiques.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical d'Île-de-France.

Direction régionale du service médical de La Réunion.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

M. Yves BUEY

Décision du 30 juin 2015

La délégation de signature accordée à M. Yves BUEY par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

M. Patrick PANNET

Décision du 30 juin 2015

Durant la vacance du poste de directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim de ce poste, pour signer :

– la correspondance courante de la direction déléguée des systèmes d'information ;
– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction déléguée concernée ;
– les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
– les circulaires, lettres réseau et enquêtes/questionnaires ;
– les contrats et conventions liés à l'activité relevant du système d'information et ne comportant pas de clause financière ;
– les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :
  a) le Fonds national de gestion, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, les caisses générales de sécurité sociale et les centres de traitement informatique ;
  b) le Fonds national de prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;
  c) le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical ;
  d) le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

e) le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires pour les CPAM, les CARSAT, la CRAM d'Île-de-France et les CGSS.

Durant la vacance du poste de directeur délégué des systèmes d'information, en matière de marchés publics et dans le cadre des opérations intéressant sa direction déléguée, délégation de signature est accordée à M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim de ce poste, pour signer :

– les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 10 M€ TTC ;
– les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 700 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction déléguée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

CABINET DU DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (CABDDSI)

Mme Anne THIEBEAULD

Décision du 30 juin 2015

La délégation de signature accordée à Mme Anne THIEBEAULD par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

– la correspondance courante émanant de la mission cabinet de la direction déléguée des systèmes d'information ;
– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim du poste de directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, DDSI/CAB, pour signer :

– la correspondance courante émanant de la direction déléguée des systèmes d'information ;
– les circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires de la DDSI ;
– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DDSI.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim du poste de directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

– les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
– les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :

a) le Fonds national de gestion administrative, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitement informatique, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

b) le Fonds national de la prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

c) le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical ;

d) le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

e) le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire pour les CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et les CGSS.

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim du poste de directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à Mme Anne THIEBEAULD, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, dans le cadre des opérations intéressant la DDSI, pour signer :

– les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 M€ TTC ;
– les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DDSI.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE DES RESSOURCES ET DES MOYENS (DSRM)

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION

M. Christophe LACHENE

Décision du 30 juin 2015

La délégation de signature accordée à M. Christophe LACHENE par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Christophe LACHENE, responsable du département du budget et de la planification, DDSI/DSRM, pour signer :

– la correspondance courante du département concerné ;
– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction déléguée des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Patrick PANNET, chargé d'assurer l'intérim du poste de directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à M. Christophe LACHENE pour signer :

– les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
– les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissement informatiques concernant :

a) le Fonds national de gestion, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitement informatique, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

b) le Fonds national de prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

c) le Fonds national du contrôle médical pour les directions régionales du service médical ;

d) le Fonds national du l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale ;

e) le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitement informatique, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DSES)

DÉPARTEMENT ÉTUDES DE SANTÉ PUBLIQUE (DESP)

M. Philippe RICORDEAU

Décision du 1er juillet 2015

La délégation de signature accordée à M. Philippe RICORDEAU par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

SECRÉTARIAT GENERAL (SG)

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (DGMET)

DÉPARTEMENT INFORMATION ET SERVICES (DIS)

Mme Valérie LE ROY

Décision du 1er juin 2015

La délégation de signature accordée à Mme Valérie LE ROY par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Valérie LE ROY, responsable du département information et services, SG/DGMET, pour signer :

– la correspondance courante du département information et services ;

– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Isabelle KOCH

Décision du 1er juin 2015

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des ressources documentaires :

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle KOCH par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département information et services, délégation de signature est accordée à Mme Isabelle KOCH, adjointe au responsable du département information et services, SG/DGMET, pour signer :

– la correspondance courante du département information et services ;

– la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION DES SITES DÉCONCENTRÉS (DASD)

Mme Maryse BIGOT

Décision du 1er juin 2015

La délégation de signature accordée à Mme Maryse BIGOT par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL D'ÎLE-DE-FRANCE (DRSM)

M. le docteur Jean-François BAYET

Décision du 23 juin 2015

Délégation est donnée à M. le docteur Jean-François BAYET, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical d'Île-de-France, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE LA RÉUNION (DRSM)

M. le docteur Pierre LAGACHERIE

Décision du 19 mai 2015

Délégation est donnée à M. le docteur Pierre LAGACHERIE, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de La Réunion, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.